



## RÉUNION ORDINAIRE DU 15 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nohant-en-Goût, sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 9 mars 2021

Date d'affichage : 9 mars 2021

PRÉSENTS : Mesdames BELLEVILLE, CHIRON, DESIAUME, DUCATEAU, GOGUÉ, GOUDIN, SARRON, SURGENT, Messieurs ALLÉGAERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEYES, GROSJEAN, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RELIEU, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BONTEMPS, GAY, HAMIDI, TEYSSIER, Messieurs LAGRANGE, LECLERC, MOINET, PISKOREK, VAN DE WEGHE

POUVOIRS : Mme BONTEMPS à Mme DESIAUME, M. LAGRANGE à M. GROSJEAN, Mme TEYSSIER à M. BLANCHARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame CHIRON.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 25 janvier 2021,
- Compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM),
- Aide TPE Covid 19 (2<sup>ème</sup> tranche),
- Plan de relance – appel à projet pour un socle numérique dans les écoles (SNEE),
- Contrat d'animation de territoire,
- Service Civique,
- Demande de subvention à la CAF du Cher,
- Subvention 2021 à l'Association des amis de la bibliothèque du Cher,

- Prolongation du délai de remboursement des tickets de la régie de recettes de la cantine d'Avord,
- Tarifs accueils de loisirs Petites Vacances – Grandes Vacances – Mercredis,
- Remplacement d'un délégué au sein de la commission Bâtiment / Voiries,
- Convention avec le Centre de Gestion du Cher dans le cadre de prestations en psychologie du travail,
- Adhésion 2021 TGV Grand Centre Auvergne,
- Adhésion 2021 à l'AD2T,
- Avenant à la convention avec l'AD2T,
- ALSH Eté 2021,
  - o Ouverture ALSH vacances été,
  - o Tarification ALSH grandes vacances
- Création d'un poste pour les activités du SAJS vacances de printemps
- Questions diverses.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 2 JANVIER 2021

Le compte rendu de la réunion du 2 janvier 2021 est approuvé.

## COMPÉTENCE « AUTORITÉ ORGANISATRICE DE MOBILITÉ » (AOM)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités)
- Considérant que les communautés de communes doivent décider de leur positionnement sur la prise de compétence AOM avant le 31 mars 2021
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas prendre la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM)
- Précise que l'Autorité Organisatrice de Mobilité reste la Région Centre Val de Loire qui associera chaque communauté de communes à l'élaboration des schémas de mobilité sur son territoire en lien avec les territoires voisins
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

## AIDE TPE COVID 19 (2<sup>ème</sup> TRANCHE)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n° 2020-06-022
- Considérant l'état d'urgence sanitaire instauré par le décret du 14 octobre 2021 pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

- Considérant les difficultés, liées au COVID 19, que peuvent rencontrer les très petites entreprises (moins de 10 salariés)
- Considérant la nécessité d'apporter, dans ce contexte de crise économique exceptionnelle, un soutien aux besoins des entreprises,
- Considérant que la communauté de communes de La Septaine est compétente dans le domaine du développement économique,
- Considérant que le dispositif d'Aide TPE COVID 19 s'inscrit dans le cadre du règlement (UE) n° 1407/2013 de la commission européenne du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
- Considérant que la communauté de communes de La Septaine entend soutenir les entreprises et les emplois associés en accordant une aide COVID 19 en faveur des TPE de son territoire, dans les conditions définies au règlement de la présente délibération.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le cadre d'intervention économique relatif à l'aide COVID 19 en faveur des TPE (2ème tranche) joint en annexe à la présente délibération.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

## PLAN DE RELANCE – APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES (SNEE)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles (SNEE) dans le cadre du plan de relance

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

## CONTRAT D'ANIMATION DE TERRITOIRE

Les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de reporter le vote concernant le contrat d'animation de territoire. Ils souhaitent au préalable avoir une vision budgétaire globale et savoir quelles sont les orientations qui vont être décidées lors de la préparation du budget.

## SERVICE CIVIQUE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique

- Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire après en avoir délibéré

- Autorise Madame la Présidente à solliciter un agrément de 3 ans auprès de l'agence du service civique
- Autorise Madame la Présidente à accueillir des jeunes en service civique au sein de la collectivité et à signer tout document s'y afférent
- Autorise Madame la Présidente à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire forfaitaire de 107,58 € par mois

Vote à l'unanimité.

## DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DU CHER

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant le projet ALSH «Septaine Express » et après en avoir délibéré :

- approuve le financement de ce projet qui se déroulera sur le territoire de La Septaine, le 17 juillet 2021, et dont le fonctionnement nécessite un montant prévisionnel de 4 400 € TTC.
- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
  - Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 3 520 € TTC soit 80 % du montant.
  - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 880 € TTC.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

## SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CHER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande faite par l'Association des amis de la bibliothèque du Cher,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente sur la mise en réseau des bibliothèques

Le conseil communautaire décide d'allouer une subvention d'un montant de 806,55 € à l'Association des amis de la bibliothèque du Cher pour l'année 2021.

Vote à l'unanimité.

## PROLONGATION DU DÉLAI DE REMBOURSEMENT DES TICKETS DE LA RÉGIE DE RECETTES DE LA CANTINE D'AVORD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n° 2020-11-097 en date du 9 novembre 2020
- Considérant le peu de temps accordé aux parents pour se faire rembourser les tickets encore en leur possession
- Entendu l'exposé de Mme la Présidente

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide :

- De prolonger jusqu'au 6 juillet 2021 la date à laquelle les parents pourront se faire rembourser les tickets encore en leur possession.

Vote à l'unanimité.

## TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS PETITES VACANCES – GRANDES VACANCES – MERCREDIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n° 2020-08-073 en date du 26 août 2020
- Considérant la modification des tranches de quotient familial par la CAF
- Considérant que cela impacte les tranches 2 et 3 actées par La Septaine
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire après en avoir délibéré modifie les tranches comme suit :

Nouvelles Tranches
N° 1: $0 < QF \leq 400$
N° 2: $401 \leq QF < 700$
N° 3 : $700 \leq QF \leq 950$
N° 4 : $950 < QF \leq 1330$
N° 5 : $QF > 1330$

Les tarifs votés pour chacune des tranches 1 à 5 restent inchangés.

Vote à l'unanimité.

## REMPACEMENT D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DE LA COMMISSION BÂTIMENTS / VOIRIES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n° 2020-07-045 portant création de la commission bâtiments – voiries et désignation de ses membres
- Vu le mail de la mairie de Jussy-Champagne demandant le remplacement de Madame DUCATEAU en qualité de titulaire par Monsieur CHIRCOP
- Le conseil communautaire désigne les délégués suivants :

Commune	TITULAIRE	SUPPLEANT
Jussy- Champagne	M. CHIRCOP	Mme DUCATEAU

Vote à l'unanimité.

## CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU CHER DANS LE CADRE DE PRESTATIONS EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu le décret 85-603 du 10 janvier 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale
- Vu les articles L4121-1 à 4121-3 du Code du Travail
- Vu le projet de convention présenté par le Centre de Gestion du Cher
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire après en avoir délibéré

- Décide de passer une convention avec les services du Centre de Gestion du Cher pour des prestations en matière de psychologie au travail
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

## ADHÉSION 2021 TGV ET MOBILITÉ FERROVIAIRE – GRAND CENTRE AUVERGNE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler son adhésion pour l'année 2021 à l'Association TGV et Mobilité Ferroviaire - Grand Centre Auvergne et de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle de 150 euros.

Vote à l'unanimité.

## ADHÉSION 2021 A L'AD2T

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler son adhésion à l'Agence de Développement du Tourisme et du Territoire du Cher (AD2T) pour 2021 et de s'acquitter du montant de la cotisation annuelle correspondant à sa strate de population soit 0,01 € par habitant pour 2021.

Vote à l'unanimité.

## AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'AD2T

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la convention qui lie La Septaine à l'AD2T dans le cadre de la gestion du Gîte d'Osmoy
- Vu le projet d'avenant
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame la Présidente à signer l'avenant.

Vote à l'unanimité.

## OUVERTURE ALSH VACANCES ÉTÉ

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'ALSH de l'été 2021, il convient de délibérer sur les points suivants pour pouvoir lancer la campagne d'inscription et finaliser le budget:

Modalités : Ouverture sur 2 sites :

POUR : 29

ABSTENTION : 1

Dates d'ouverture : 12 juillet au 13 août 2021

Ouverture sur le site de Baugy du 12 au 30 juillet 2021

Ouverture sur le site d'Avord du 2 au 13 août 2021.

Horaires d'ouverture : 9h-17h00 péri accueil 7h30-9h00 et 17h00-18h00 sauf soirs de veillées jusqu'à 21h30 et pour les nuitées (pour les enfants inscrits).

Capacité d'accueil : selon la réglementation et conformément aux déclarations DDCSPP

Inscription à la journée pour les enfants de 3 à 6 ans.

Inscription à la semaine pour les enfants de 6 à 12 ans.

Vote à l'unanimité.

## TARIFICATION ALSH GRANDES VACANCES

- Entendu l'exposé de Madame la présidente relatif à l'ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) à Baugy pour la période du 12 juillet au 13 août 2021 pour les enfants de 3 à 12 ans,

- Considérant qu'il convient de mettre en place une politique tarifaire,

Le Conseil communautaire adopte les tarifs suivants pour la période d'ouverture allant du 12 juillet au 13 août 2021

**TARIFS 2021 (ENFANTS DE 3 à 6 ANS) – HABITANTS DE LA SEPTAINE  
ET ENFANTS DU PERSONNEL SEPTAINE**

	0 < QF ≤ 400	401 ≤ QF < 700	700 ≤ QF ≤ 950	950 < QF ≤ 1330	QF > 1330
Prix pour les familles <b>A la journée</b> 9 h 00 – 17 h 00	2 €	4 €	9 €	11 €	12 €
Repas	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Accueil Avant-centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après-centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

**TARIFS 2021 (ENFANTS DE 3 à 6 ANS) – HABITANTS HORS SEPTAINE**

	0 < QF ≤ 400	401 ≤ QF < 700	700 ≤ QF ≤ 950	950 < QF ≤ 1330	QF > 1330
Prix pour les familles <b>A la journée</b> 9 h 00 – 17 h 00	4 €	6 €	11 €	14 €	16 €
Repas	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €
Accueil Avant-centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après-centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

**TARIFS 2021 (ENFANTS DE 6 à 12 ANS) – HABITANTS DE LA SEPTAINE  
ET ENFANTS DU PERSONNEL SEPTAINE**

	0 < QF ≤ 400	401 ≤ QF < 700	700 ≤ QF ≤ 950	950 < QF ≤ 1330	QF > 1330
Prix pour les familles <b>Semaine (5 jours)</b> 9 h 00 – 17 h 00	10 €	20 €	45 €	55 €	60 €
Repas	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Accueil Avant-centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après-centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<b>Tarif « veillée » de 18 H 00 à 21 H 30 : 4 €</b>					
<b>Tarif « nuitée »: 6 €</b>					

## TARIFS 2021 (ENFANTS DE 6 à 12 ANS) – HABITANTS HORS SEPTAINE

	0 < QF ≤ 400	401 ≤ QF < 700	700 ≤ QF ≤ 950	950 < QF ≤ 1330	QF > 1330
Prix pour les familles <b>Semaine</b> (5 jours) 9 h 00 – 17 h 00	20 €	30 €	55 €	70 €	80 €
Repas	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €
Accueil Avant-centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après-centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<b>Tarif « veillée » de 18 H 00 à 21 H 30 : 4 €</b>					
<b>Tarif « nuitée »: 6 €</b>					

Vote à l'unanimité.

## CRÉATION D'UN POSTE POUR LES ACTIVITÉS DU SAJS VACANCES DE PRINTEMPS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier un adjoint d'animation à temps non complet pour assurer les fonctions d'animateur pour les activités du SAJS durant les vacances de printemps

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 1 poste d'Adjoint d'animation à temps non complet pour la période du 26 avril au 7 mai 2021

- Pour 1 poste (titulaire BAFA) la rémunération correspondra à l'Echelle C1, Echelon 1 indice brut 254 majoré 330.

Vote à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame DESIAUME, se faisant l'écho de plusieurs parents mais parlant aussi en son nom en tant que parent utilisateur des services, tient à remercier les animatrices et les responsables de l'accueil de loisirs et du SAJS pour les animations de qualités qui sont proposées mais également pour leur engagement, leur entrain et bonne humeur ainsi que leurs grandes facilités à rebondir lorsque la situation sanitaire les empêche de mener à bien un projet.

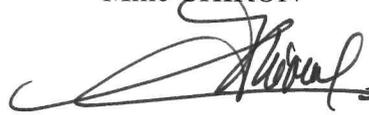
Madame la Présidente informe les membres du conseil que le recrutement pour remplacer Mme Moutier avance bien et que la décision devrait être prise rapidement.

La Présidente,  
Mme GOGUÉ



M. ALLÉGAERT

Le Secrétaire,  
Mme CHRON



M. BARREAU

Mme BELLEVILLE

M. BLANCHARD

Mme BONTEMPS  
Absente pouvoir à  
Mme DESIAUME

M. BOUGRAT

M. CARLIER

M. CHAROY

M. CHASSIOT

Mme DESIAUME

M. DUBOIS

Mme DUCATEAU

M. FRÉRARD

Mme GAY  
Absente

M. GLEYZES

Mme GOUDIN

M. GROSJEAN

Mme HAMIDI  
Absente

M. JAUBERT

M. LAGRANGE  
Absent pouvoir à  
M. GROSJEAN

M. LECLERC  
Absent

M. LOISEAU

M. LORADOUX

M. MÉREAU

M. MOINET  
Absent

M. PERRONNET

M. PISKOREK  
Absent

M. RELIEU

Mme SARRON

Mme SURGENT

Mme TEYSSIER  
Absente pouvoir à  
M. BLANCHARD

M. TIBAYRENC

M. VAN DE WEGHE  
Absent

M. VERTALIER